

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III L'école Saint-Jean. — IV Correspondance romaine. — V La communion des enfants : médecine et théologie. — VI Le catholicisme aux Etats-Unis. — VII Pèlerinage en Terre-Sainte.

**AU PRONE**

Le dimanche, 28 mai

On annonce :

- La clôture du mois de Marie (1) ;
- Le mois du Sacré-Coeur (2) ;
- Le premier vendredi du mois ;
- La Pentecôte; bénédiction et jeûne de la veille ;
- La collecte, le jour de la Pentecôte, pour les Ruthènes; dans le diocèse de Joliette, pour la Propagation de la foi.

(1) Pour l'indulgence plénière du mois de Marie, voir le No 17.

(2) Les exercices du mois du Sacré-Coeur donnent droit aux indulgences suivantes :

1o Pour les exercices *privés* : 1o 7 ans et 7 quarantaines (7 ans jusqu'en 1899) pour l'exercice de chaque jour; 2o indulgence plénière, pourvu qu'on se confesse, communie et prie pour le pape dans une visite d'église (ou de chapelle de communauté pour les personnes de la maison seules), en un jour à son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet ;

2o Pour les exercices *publics* à l'église : 1o 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement jusqu'en 1899) pour l'exercice de chaque jour; 2o indulgence plénière, si l'on a assisté au moins à 10 exercices pendant le mois, pourvu qu'on se confesse, communie et prie pour le pape dans une visite d'église (ou de chapelle de communauté pour les personnes de la maison seules), en un jour à son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet ;

3o Pour les exercices *prêchés* tous les jours, (ou au moins huit jours du mois, dans les églises ou chapelles de communautés) : 1o pour chaque jour, 7 ans et 7 quarantaines; 2o indulgence plénière comme à 2o ci-dessus; 3o pour tous les fidèles, indulgence plénière *toties quoties* (ou de la Portioncule) dans